

INFO EFFORTS ÉCONOMIQUES

Depuis notre élection à la mairie en novembre 96, les conseillers de mon équipe et moi-même avons fait bien des efforts afin de répondre à la principale demande des citoyens et contribuables de Labelle à savoir la réduction des taxes municipales. À la lecture de l'INFO BUDGET 1999, vous comprendrez qu'avec les transferts de responsabilité du gouvernement provincial (plus de 300 000 \$ chaque année), cet objectif est de plus en plus difficile à atteindre. Nous avons quand même réussi à réduire un peu le compte de taxe et nous espérons tous que l'an prochain nous pourrions le baisser de façon plus significative. Pour le moment j'aimerais simplement vous indiquer certaines économies ou certains projets réalisés depuis le début de notre mandat, soit depuis 2 ans. Il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive des réalisations et les montants indiqués y sont à titre indicatif seulement.

La mairesse, Pâquerette L.-Telmosse

DESCRIPTIONS	ÉCONOMIE
• Montant versé habituellement à la chambre de commerce, une employée municipale fait le travail.	12 500 \$
• Non-renouvellement de Chantier Jeunesse	11 136 \$
• Non-remplacement d'un employé décédé	30 000 \$
• Annulation de presque tous les congrès des élus (environ 9 000 \$ par année)	18 000 \$
• Engagement d'un consultant, Me Mercille qui a permis à la Municipalité d'économiser le paiement de 11 jours de maladie monnayables pour chaque employé = 20 000 \$ par année. Chaque employé avait 60 jours de congés divers par an, maintenant ils en ont 49 jours. Le salaire des membres du conseil a aussi été diminué par cette mesure.	20 000 \$
• Annexion de la Petite-Minerve. Procédure en cours, la Municipalité de La Minerve ne s'objecte pas. Environ 20,000 \$ de taxes par année	20 000 \$
• Obtention d'une subvention avec le CLSC et l'école pour les jeunes et parents de Labelle	13 000 \$
• Accepté du ministère des Transports, le contrat de déneigement du chemin de la Macaza (23 000 \$ par année/3 ans)	69 000 \$
• Entente Bell Canada, long distance et changement pour des lignes Centrex (rabais 75,97 \$/mois/5 ans)	4 500 \$
• Non-remplacement d'employés en congé maladie	50 000 \$
• Piscine ouverte seulement pour bains libres entre janvier et mars 1999 en raison d'un congé parental du responsable	5 000 \$
• Réduction des coûts de mise en page et d'impression de l'Info municipale et d'autres documents d'information	4 000 \$
• Refus d'engager la firme Aqua Data (pour des travaux au réseau d'aqueduc), nous avons privilégié une alternative moins coûteuse	52 000 \$

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont, casier postal 390
Labelle (Québec) J0T 1H0

AUTRES EFFORTS D'AMÉLIORATION
• Adoption d'une politique d'éthique
• Réfection du plancher de la piscine de Labelle.
• Reconstruction du toit de l'hôtel de ville (pas fait depuis 35 ans)
• Évaluation, avec l'aide de notre consultant Me Mercille, de tous nos employés cadres et fixation d'objectifs à rencontrer pour améliorer la productivité
• Plusieurs dossiers d'urbanisme réglés à l'amiable, n'ont donc pas entraînés de frais
• Reconstruction de la conduite maîtresse du réseau d'aqueduc afin d'améliorer le niveau de pression
• Démolition de la « Graphcan » pour la sécurité et ce, à la demande, depuis longtemps, de citoyens.
• Démolition d'une maison dans la courbe du chemin du Moulin, pour la sécurité des citoyens puisque plusieurs accidents s'y étaient produits et amélioration du nombre de places de stationnement dans ce secteur.
• Achat d'un balai pour le nettoyage des rues, permet un meilleur service.
• Mise sur pied de la Corporation de développement de la Rouge avec les municipalités de Marchand et de L'Annonciation pour favoriser l'implantation d'industries sur ce territoire.
• Aide à la formation d'un comité des Loisirs.
• Parrainage d'un Corps de cadet terre auquel participent 50 enfants
• Abolition des congés de « productivité » du personnel cadre, donc accroissement d'environ 500 heures de travail (6 employés) et ce, chaque année
• Utilisation d'un terrain pour y déposer la neige afin de ne plus polluer notre rivière.
• Participation à Sentier National.
• Gestion des boues des fosses septiques par le mesurage des boues et la vidange obligatoire lorsque nécessaire
• Annulation, pour les employés et les élus de l'usage gratuit de la piscine
• Sous notre gouverne ont vu le jour le Café Antoine et l'entreprise Les pièges Bélisle etc. Des emplois sont rattachés à ces entreprises. En 1999, s'annonce l'organisation d'une garderie de 30 places comportant 5 emplois permanents
• Annulation de presque toutes les taxes de parc et terrain de jeux et ce, à la demande de nombreux citoyens.
• Reconstruction de la route du Lac-Caché après l'inondation à l'été 1997 et aide aux sinistrés.
• Information touristique donnée à partir de l'hôtel de ville l'hiver permettant de réduire les frais.
• Mise sur pied du Centre d'accès communautaire Internet (C.A.C.I.) à Labelle.
• Installation d'un poste Internet à la bibliothèque.
• Paiement par les membres du conseil eux-même de certains soupers sociaux en rapport pourtant avec leur rôle d'élus municipaux et ce, pour éviter des frais aux contribuables.
• Projet d'aide à l'organisation d'activités d'auto financement afin de financer des services que nous ne pourrions donner autrement, par exemple le camp de jour ou d'autres services.
• Abolition d'une clause d'un règlement qui permettait, à des élus l'utilisation d'un télécopieur ou d'un cellulaire défrayé par la Municipalité, une utilisation personnelle pour 20 \$ par mois
• Mise sur pied d'un comité local création d'emplois

INFO BUDGET 1999

Municipalité de Labelle
1, rue du Pont, casier postal 390
Labelle (Québec) J0T 1H0

Vous voulez nous rejoindre ?

Hôtel de ville	686-2144 Télécopieur : 686-3820 E-mail : munlabelle@cil.qc.ca
Travaux publics	686-2154 Télécopieur : 686-1073 urgence : 800-363-3781 donner le numéro 414258
Protection incendie	686-2144 urgence : 911 ou 686-3636
Bibliothèque	686-2659 E-mail : bibliolabelle@cil.qc.ca
Loisirs	686-2149
Piscine	686-2151
Information touristique	686-2606

Pour tous les services, par courrier :
Casier postal 390, Labelle (Québec) J0T 1H0

Votre conseil municipal

Pâquerette L.-Telmosse, mairesse
Suzanne Raynault, mairesse suppléante
André Beaudry, conseiller
Daniel Labelle, conseiller
André Leduc, conseiller
Pauline Telmosse, conseillère
Robert Saint-Cyr, conseiller

Perception des taxes 1999

1^{er} versement : **30 jours après l'envoi du compte**
2^e versement : **1^{er} juillet 1999**
3^e versement : **1^{er} octobre 1999**

Nous vous rappelons qu'il est très important de faire parvenir vos versements aux dates indiquées ci-dessus. Si l'échéance de votre versement n'est pas respectée, des frais d'intérêt de 13 % par année seront calculés sur une base quotidienne. De plus, une pénalité de 0,5 % du principal impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année sera facturée pour tout paiement effectué après les dates d'échéances. Nous suggérons aux contribuables qui désirent effectuer leur paiement en trois versements, de faire parvenir à la Municipalité deux chèques postdatés lors du premier versement.

URGENCE 9-1-1

Le service d'**urgence 9-1-1** est maintenant en opération sur le territoire de Labelle depuis le 6 mai 1998. Pour toute **situation grave** nécessitant l'intervention urgente de la police, des pompiers ou des ambulanciers, vous pouvez maintenant signaler le **9-1-1**. Ce numéro étant facile à composer en cas d'urgence, il n'est pas recommandé de programmer votre téléphone et ce afin d'éviter les fausses alertes. À noter que dès la réception de l'appel d'urgence au 9-1-1, les répartiteurs peuvent automatiquement localiser l'adresse d'où il provient. Par ailleurs, les numéros précédemment utilisés continuent d'être en fonction pour les appels provenant de téléphone cellulaire ou pour la programmation des systèmes d'alarme.

Allocution de la mairesse sur les prévisions budgétaires 1999

J'aimerais vous dire, pour commencer que le conseil avait, cette année, deux objectifs lors de la préparation des prévisions budgétaires, soit la réduction du taux de la taxe générale et le maintien de la qualité des services municipaux.

Je suis heureuse de vous annoncer que nous avons réussi à atteindre l'un et l'autre. En effet, nous avons réussi à réduire de 0,01 \$ du 100 \$ d'évaluation le taux général de taxation sans avoir réduit les services réguliers de la Municipalité.

Mentionnons tout d'abord que le total des prévisions budgétaires lui-même est sensiblement le même que l'année dernière puisque l'augmentation totale n'est que de 9 405 \$ soit une augmentation de moins d'un demi-pour-cent.

Les variations de dépenses entre les différents départements proviennent principalement de :

- L'augmentation de la facture pour la Sûreté du Québec, soit une augmentation de plus de 22 000 \$;
- L'augmentation des dépenses du service des travaux publics principalement dû à des travaux d'émondeage l'été prochain et à

la réaffectation d'une partie de la masse salariale des employés cols bleus à ce service plutôt qu'au centre communautaire ;

- Aussi, suite à une restructuration administrative, une partie du salaire d'employés affecté au centre communautaire a été budgété, cette année, au département de l'administration ;
- Une dépense d'un nouvel ordre prend aussi place dans les prévisions budgétaires de cette année, il s'agit du mesurage des boues des fosses septiques. Ce projet pilote vise à permettre le contrôle de la vidange des fosses septiques à partir des données d'utilisation réelle de la fosse. Il faut savoir que le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) prévoit la vidange obligatoire des fosses aux deux (2) ans pour une résidence permanente et aux quatre (4) ans dans le cas d'une résidence secondaire. Grâce à ce nouveau projet, une fois le mesurage fait, seules les fosses dont la quantité de boues nécessitent la vidange devront obligatoirement être vidangées. Ceci devrait permettre aux propriétaires une économie d'argent puisque la vidange ne sera faite que lorsque nécessaire tout en assurant à la collectivité une meilleure qualité de l'environnement et des lacs par le contrôle de la vidange obligatoire. Les personnes intéressées à obtenir plus de détails peuvent consulter dès maintenant le règlement 98-19 à l'hôtel de ville ;

- Par ailleurs, cette année, le règlement d'emprunt de 1 389 000\$ pour les ouvrages faits dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux usées doit être refinancé. À cet égard la Municipalité a prévu un remboursement supplémentaire d'environ 15 000 \$ sur le capital.
- Au niveau de la taxe pour les ordures, soulignons une augmentation de 1,50 \$ par logement, par paire de bac, occasionnée par la création, par les deux Régies chargée de la gestion de la cueillette et de la récupération des ordures, d'un fonds de recherche.
- Le service d'entretien du réseau d'égout nécessitant moins de travaux l'année prochaine, une légère diminution est à observer.
- En ce qui concerne la piscine régionale de Labelle, le conseil municipal qui avait évalué la possibilité de la fermer temporairement lors de l'absence de son responsable qui bénéficie d'un congé parental prévu par la Loi de l'assurance emploi a finalement décidé de la maintenir ouverte pour les bains libres en ayant recours à du personnel temporaire. Les cours réguliers reprendront leur place à l'horariere à la fin mars.
- Finalement, toujours avec le souci de rationalisation des coûts, la Municipalité de Labelle s'est prévaluée en 1998 de la Loi 414 qui visait à fournir aux Municipalités des moyens leur permettant de réduire la masse salariale des employés municipaux. Ainsi la Municipalité de Labelle a réussi à économiser de façon récurrente, environ 20 000 \$ de salaire par année, par l'élimination des congés de maladie des employés.

Au niveau des revenus

- Soulignons le contrat d'entretien d'hiver du chemin de la Gare jusqu'au limite de La Macaza obtenu du ministère des Transports du Québec pour un revenu de 23 000 \$ par année et ce pour 3 ans.

Impacts sur le compte de taxes

Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous avons réussi à maintenir la plupart des services actuels tout en accordant une diminution de 1 cent/100 \$ d'évaluation et avons diminué le taux de la taxe d'égout de 3 \$ par logis.

Soulignons que, du total du taux de la taxe générale, plus de 0,28\$/100 \$ d'évaluation sert à payer le transfert des responsabilités du gouvernement du Québec, soit la Sûreté du Québec et le fonds spécial de 375 millions \$. Ceci représente donc, pour une propriété dont la valeur est de 70 000 \$, une contribution de 197,12 \$.

Par ailleurs le refinancement du règlement d'emprunt de 1 389 000 \$ prévoyant un remboursement supplémentaire en capital d'environ 15 000 \$ explique l'augmentation de la taxes pour le service de la dette soit, pour le règlement 114 de 3,79 \$ par logement et pour le règlement 115 une augmentation de 4,64 \$ par logis.

De façon générale, pour les propriétaires de **propriétés desservies** par les services d'aqueduc et d'égout, une augmentation d'environ ½ % sera chargée ce qui représente environ 6,78 \$ d'augmentation pour une propriété de 70 000 \$ alors que pour les **secteurs non-desservis** une hausse de 1,02 \$ à une baisse de 15,49 \$ sera observable par les propriétaires.

Le budget sommaire est disponible à la réception de l'hôtel de ville pour consultation. Les personnes intéressées peuvent se procurer une copie au coût de 4,50\$.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées l'année prochaine. Il est important que vous sachiez que le conseil analysera toutes les dépenses majeures avant de donner son approbation.

Pâquerette L.-Telmosse, mairesse

Prévisions budgétaires

Recettes	1999	1998	Variation de 1998 à 1999
Taxes	1 969 342 \$	1 962 832 \$	6 510 \$
Taxes d'affaires	14 514 \$	13 901 \$	613 \$
Paiements tenant lieu de taxes	106 394 \$	108 844 \$	- 2 450 \$
Autres recettes de sources locales	144 000 \$	137 050 \$	6 950 \$
Transferts gouvernementaux	130 969 \$	133 187 \$	- 2 218 \$
Total	2 365 219 \$	2 355 814 \$	9 405 \$

Dépenses	1999	1998	Variation de 1998 à 1999
Administration	418 260 \$	410 943 \$	7 317 \$
Police et brigadière	201 007 \$	179 069 \$	21 938 \$
Protection incendie	44 466 \$	51 101 \$	- 6 635 \$
Voirie et circulation	388 837 \$	365 400 \$	23 437 \$
Enlèvement de la neige	127 117 \$	129 351 \$	- 2 234 \$
Éclairage des rues	19 760 \$	19 000 \$	760 \$
Aqueduc	74 331 \$	75 557 \$	- 1 226 \$
Égout	62 587 \$	65 434 \$	- 2 847 \$
Enlèvement des ordures	172 544 \$	169 810 \$	2 734 \$
Mesurage des fosses septiques	9 078 \$	- \$	9 078 \$
Urbanisme et zonage	67 318 \$	69 981 \$	- 2 663 \$
Rénovation urbaine et OMH	6 000 \$	8 352 \$	- 2 352 \$
Promotion touristique	47 839 \$	55 751 \$	- 7 912 \$
Centre communautaire	69 732 \$	96 539 \$	- 26 807 \$
Piscine municipale	71 637 \$	79 570 \$	- 7 933 \$
Parcs et terrains de jeux	45 820 \$	55 407 \$	- 9 587 \$
Bibliothèque	56 530 \$	53 820 \$	2 710 \$
Contribution municipale à la facture de 375M\$	108 895 \$	108 895 \$	- \$
Remboursement au fonds de roulement	39 819 \$	41 624 \$	- 1 805 \$
Remboursement du service de la dette	333 642 \$	320 210 \$	13 432 \$
Total	2 365 219 \$	2 355 814 \$	9 405 \$

TAUX DE LA TAXATION GÉNÉRALE	1999	1998	Variation de 1998 à 1999
Taxe générale	0,9020 \$	0,9317 \$	- 0,0297 \$
Taxe générale du service de dette	0,0929 \$	0,0930 \$	- 0,0001 \$
Taxe fonds spécial MAM	0,1007 \$	0,1009 \$	- 0,0002 \$
Taxe de la Sûreté du Québec	0,1809 \$	0,1609 \$	0,0200 \$
Total	1,2765 \$	1,2865 \$	- 0,0100 \$